



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CA-25/03-03

L'an deux mille Vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de la Commune de Caromb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Valérie MICHELIER.

Date de convocation : 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Etaient présents : (5) Membres issus du Conseil Municipal : Valérie MICHELIER (Présidente), Monique MONTAGARD (vice-présidente), Elisabeth BELLENGER, Magali AUGIER, François ENDERLIN

Membres et personnalités extérieures désignées par Mme le Maire (2) : Marie-Andrée CARRASCO, Muriel RIPERT

Absentes ayant donné procuration (2) : Jade NAVARRO (procuration à Monique MONTAGARD), Anne-Laure MARI (procuration à François ENDERLIN)

Absente excusée : Magali BONNAVENTURE

Absent : Maxime ALLEGRE

Secrétaire de séance : François ENDERLIN

Assistaient également à la réunion : Monsieur METZGER Olivier (Premier Adjoint au Maire), Madame Stéphanie BRIQUET (Gestionnaire CCAS), Christel QUELEN (Responsable du service à la population), André MORALES (Responsable des services financiers)

Budget du CCAS- Affectation du résultat de l'exercice 2023

Madame Monique MONTAGARD, rapporteur, expose à l'assemblée :

Après avoir examiné le compte administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif pour l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement à affecter de 29 170,53 €

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE

1. De déterminer les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice.....	1 702,65 €
Résultats antérieurs reportés.....	27 467,88 €
Excédent cumulé à affecter.....	29 170,53 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice.....	0,00 €
Résultats antérieurs reportés.....	600,00 €
Excédent cumulé à reporter.....	600,00 €

Restes à réaliser

Restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses.....	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

2. **D'affecter** les résultats au budget de l'exercice 2024 comme suit :

- Compte D001 : excédent d'investissement reporté RI..... 600,00 €
- Compte R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé..... 0,00 €
- Compte R002 : excédent de fonctionnement reporté..... 29 170,53 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

*Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois
et an que dessus.*

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, transmise le 28/03/2024

Le Secrétaire de Séance,


François ENDERLIN



La Présidente,


Valérie MICHELIER